COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

AIRVAUDAIS VAL DU THOUET communauté de communes

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT

N° D2025-073

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-trois du mois de septembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Tessonnière, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 17 septembre 2025

19 présents + 6 pouvoirs (25 votes sur 28) : Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ <u>Commune d'Airvault</u>: Olivier FOUILLET, Lucette ROCHER, Jacky JOZEAU, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédéric PARTHENAY, Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- √Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- √Commune d'Irais :
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- √ Commune de Louin : Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Claude FREGEAI
- ✓ <u>Commune de Saint-Loup-Lamairé</u> : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL

4 pouvoirs:

- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Lucette ROCHER,
- ✓Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Jacky JOZEAU.
- √Hélène MARSAULT a donné pouvoir à Olivier FOUILLET,
- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY,
- ✓ Monique NOLOT a donné pouvoir à Mathias DIXNEUF,
- √Jean-Louis RIDOUARD a donné pouvoir à Jean-Claude LAURANTIN.

<u>Absents/Excusés</u>: Huguette ROUSSEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Maryse BARIGAULT, Gérard CHABAUTY.

Fabrice DURAND a été élue secrétaire de séance

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=

FINANCES Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables

- Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique.
- Vu les crédits disponibles inscrits aux différents budgets concernés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

D'admettre en non-valeur les montants aux différents budgets mentionnés dans le tableau cidessous:

Numéro de liste	40209 - Budget assainissement collectif	40200 – Budget principal
7058520015	17 585,49 €	
7140150515		1 469,15 €

- De dire que les admissions en non-valeur seront imputées au compte 6541.
- D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré, à Airvault, le 24 septembre 2025 Et ont signé Le Président et le Secrétaire

Le Secrétaire de séance, Fabrice DURAND,

Le Président, Olivier FOUILLET,

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et il adressé au Tribunal Administrații de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou dépo compter de sa publication de cet sa transmission aux services de l'Etat Le Président.

079-200041416-20250926-14-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 26-09-2025 Publication le : 26-09-2025

Le Président, Olivier FOUILLET COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET 33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT Tél. 05 49 64 93 48